Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 38 (1958)
Heft: 2

Anhang: [Notre supplément bleu]
Autor: Chambre de commerce suisse en France

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Editorial

Que nos lecteurs ne soient pas surpris! La « Revue économique franco-suisse » n'a pas subi de telles atteintes du sort qu'elle en a été réduite à la portion congrue et le « supplément bleu » habituel n'est pas devenu notre seul moyen d'expression.

Au contraire! Nous vous avons informés, dans notre numéro de Noël dernier, que nous avions décidé d'améliorer encore la présentation de notre *Revue*. Cet effort, toutefois, nous oblige à en ramener la parution à six exemplaires par an. Pour que les liens qui nous unissent à nos adhérents ne s'en trouvent cependant pas distendus, nous publierons donc dorénavant, tous les deux mois et alternativement avec la *Revue*, ce petit cahier bleu.

Sa prétention est modeste : nous désirons simplement, par ce moyen, tenir régulièrement nos membres au courant de l'activité économique et de l'évolution des échanges commerciaux franco-suisses, ainsi que des démarches que nous effectuons pour défendre leurs intérêts.

Avec le *Bulletin hebdomadaire*, qui apporte des renseignements d'ordre plus technique à tous les intéressés au commerce franco-suisse, nous espérons ne pas faillir à notre devoir d'information.

En ce début d'année, l'occasion paraît bonne de rappeler ici brièvement quelques-uns des services que nous rendons et de souligner que, association privée, travaillant commercialement, notre Compagnie peut épargner à ses adhérents temps, soucis et argent.

On sait communément qu'un service spécial est chargé, à notre Siège, de présenter et de suivre les demandes de licences d'importation. On sait aussi que nous rendons tous services commerciaux, sélectionnant les adresses de clients et fournisseurs en France et en Suisse, trouvant représentants et représentations idoines. On sait de même que notre service juridique est appelé à résoudre les problèmes posés par la réglementation des changes, la législation fiscale suisse et française, la création de sociétés, la mise au point de contrats d'agences ou de représentation et l'arbitrage des différends commerciaux. On sait enfin que nos services d'informations documentent de façon permanente sur tous les événements et les décisions qui peuvent influencer la marche des affaires, par nos publications périodiques, par notre bibliothèque économique mise à la disposition de chacun, et par notre documentation, dépouillée et condensée pour vous.

Au moment où l'exportation est devenue une nécessité impérieuse pour l'économie française, il convient de porter l'accent sur le client solide, sûr et fidèle que représente le marché suisse. Ce n'est pas un marché facile pour les industriels français, mais il est intéressant car il leur donne l'occasion de confronter leurs produits, dans des conditions de libre concurrence, avec ceux du monde entier. Aux entreprises françaises qui se décident à exporter, nous pouvons indiquer quelles chances elles ont de se créer une nouvelle clientèle au-delà du Jura, quelles précautions elles doivent prendre pour s'adapter à ses goûts et à ses habitudes, quelle concurrence elles auront à affronter.

Quant aux exportateurs suisses, ils connaissent l'importance du marché français pour plusieurs secteurs vitaux de l'industrie helvétique. Certes, pour l'atteindre, il faut franchir bien des obstacles. Mais ils sont parfois moins élevés qu'on le croit et un renseignement obtenu opportunément évite bien des tracas. Nous sommes parfaitement outillés pour vous conseiller à temps sur les classifications douanières, sur les taux des droits et taxes applicables, sur le régime exact d'importation, sur les procédures spéciales, sur les exigences administratives à satisfaire, sur les possibilités de prorogation ou d'exception parfois en vigueur.

D'autre part, nous nous préparons activement à tenir notre place dans une Europe unifiée économiquement. Le marché commun est déjà une réalité et, quelle que soit la forme que prendra la zone de libre échange, le commerce franco-suisse sera affecté par les dispositions nouvelles. Un de nos services suit ce problème avec une scrupuleuse attention. Il est prêt dès maintenant à répondre aux questions que chacun peut légitimement se poser.

Chambre de commerce suisse en France

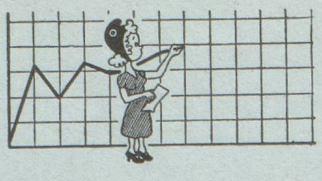

LA VIE ÉCONOMIQUE

FRANCE

LE FAIT DU MOIS

Entrée en vigueur du Marché commun. — Le 1er janvier 1958, les traités instituant la Communauté économique européenne (Marché commun) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom), qui avaient été signés à Rome le 25 mars précédent, sont entrés en vigueur. Il est vrai que l'An I n'apportera pas de changements substantiels; il sera surtout consacré à la mise en place de nouvelles institutions. Néanmoins, l'histoire enregistrera cette date comme le début d'une période nouvelle dans l'évolution de l'Europe d'après-guerre. Certes, l'avenir seul permettra de prendre l'exacte mesure de l'événement. Mais la décision prise par les six pays jusqu'alors enfermés dans leurs frontières économiques, de réduire et finalement d'abattre les barrières s'opposant à la libre circulation des biens exercera une profonde influence sur l'avenir non seulement des états participants, mais aussi de l'ensemble des pays européens. L'importance de l'entreprise des Six a reçu sa consécration extérieure par l'attitude de la Grande-Bretagne qui, sortant de son isolement, proposa d'associer les autres pays européens au Marché commun. Cette proposition fait actuellement l'objet des négociations dans le cadre de l'O. E. C. E.

BALANCE DES COMPTES

Amélioration. — Les premiers résultats favorables de la politique de redressement poursuivie par le Gouvernement commencent à se faire sentir. C'est ainsi qu'au cours du mois de décembre, le déficit de la France à l'Union européenne de paiements a accusé une nouvelle réduction. Il s'est établi à 17,6 millions de dollars — dont 5,6 millions d'intérêts semestriels — contre 30,1 millions en novembre et 38,8 millions en octobre.

La compensation mensuelle opérée dans le cadre de l'Union européenne de paiements au titre du mois de janvier a fait apparaître à la charge de la France un déficit de 21,3 millions de dollars, contre 17,6 millions en décembre. La France a pu régler ce déficit en utilisant la « rallonge » de 400 millions qu'elle venait d'obtenir de l'U. E. P., soit à raison de 75% en or et de 25% en crédits. Par contre la France n'a pas encore effectué de tirages sur le prêt spécial de 150 millions de dollars qu'elle pourra utiliser lors de prochaines échéances au lieu d'or pour ses règlements mensuels dans l'Union.

MARCHÉ DE L'OR

Recul des cours. — L'amélioration intervenue dans le domaine des paiements extérieurs n'est pas restée sans effet sur la tenue du marché de l'or. A la poussée de hausse enregistrée vers le milieu du mois de novembre, a succédé un mouvement de baisse qui a ramené le prix du lingot de 1 kilogramme de 590.000 à 536.000 francs et celui du « napoléon » de 4.350 à 3.780 francs. Les ventes ont été à certains moments si importantes que le Fonds de stabilisation a pu procédé à quelques achats. Sur le marché parallèle des devises, on a observé des baisses comparables : le dollar-billet est passé de 507 à 457 francs et le franc suisse de 120,75 à 108,50 francs.

COMMERCE EXTÉRIEUR

Déficit aggravé en 1957. — Dans les échanges avec les pays étrangers, le déficit commercial s'est élevé à 492,5 milliards en 1957, contre 414,1 milliards en 1956; il s'est donc aggravé de 19 %. Cette détérioration résulte de l'augmentation des importations (14 %), légèrement supérieure à celle des exportations (12 %). Parmi les importations qui ont le plus augmenté, il y a lieu de mentionner celles d'énergie (plus de 29 %), de biens d'équipement (plus 35 %) et de matières premières (plus 17 %). Les progrès des exportations ont porté surtout sur les biens d'équipement (plus 22 %) et les biens de consommations (plus 22 %).

Pour équilibrer réellement la balance des comptes, le développement des exportations constitue une condition essentielle. Cet équilibre ne sera acquis que lorsque les exportations couvriront des importations à raison de 90 à 95 %. C'est pourquoi le Gouvernement a décidé de prendre diverses mesures pour favoriser les exportations, bien qu'il soit résolu à ne pas recourir à des subventions proprement dites. Ces mesures comportent notamment : des facilités fiscales, des facilités de crédit, des facilités administratives, des facilités d'approvisionnement, etc.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Expansion continue. — En dépit des difficultés auxquelles la France doit faire face, l'expansion de la production industrielle se poursuit sur un rythme à peine ralenti. L'indice — sans le bâtiment — calculé sur la base de 100 en 1952, s'est inscrit en novembre dernier à 161, soit un nouveau chiffre record. Il marque une progression de 5,9 % sur celui d'octobre et de 8 % sur celui de novembre 1956. Pour l'année 1957, l'augmentation semble devoir s'établir à 9% environ, soit au même niveau que pour les trois années précédentes.

GRAPHIQUES DU COM

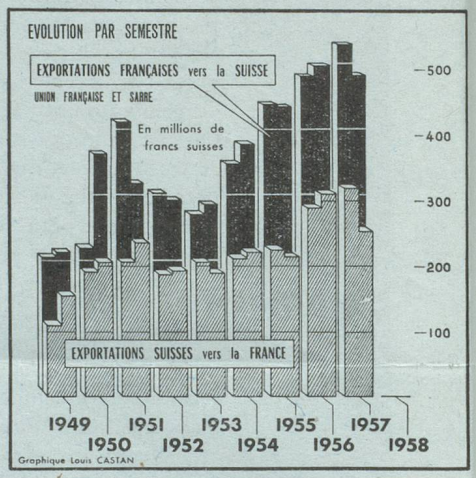

COURS ET INDICES FRANÇAIS

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours Napoléon	*5 fév.* 3.780	*9 janv.* 3.900	*7 fév.* 3.430
Cours fr. s. marché parallèle	*5 fév.* 107,50	*9 janv.* 113,25	*7 fév.* 96
Ind. valeurs métropolitaines (1949 = 100)	*3 janv.* 491	*6 déc.* 494	*4 janv.* 386
Ind. production ind. (1952 = 100)	*nov.* 161	*oct.* 152	*nov.* 148
Ind. sal. hor. ouv. métall. rég. paris. (1949 = 100)	*oct.* 242	*sept.* 240	*oct.* 223
Ind. prix de gros (1949 = 100)	*déc.* 164,4	*nov.* 160,9	*déc.* 144,3
Ind. prix consom. familiale (1949 = 100)	*déc.* 111,1	*nov.* 108,8	*déc.* 100,2
Transports commerc. (mio t.)	*oct.* 19,5	*sept.* 17,4	*oct.* 19
Voyageurs (millions)	*nov.* 45,7	*oct.* 45.3	*nov.* 44,7
Ind. vol. import. (1938 = 100)	*oct.* 156	*sept.* 144	*oct.* 220
Ind. vol. export. (1938 = 100)	*oct.* 229	*sept.* 189	*oct.* 185
Solde mens. à l'U. E. P. (mio $)	*janv.* —21,3	*déc.* —17,6	*janv.* —70,5

EN QUELQUES LIGNES

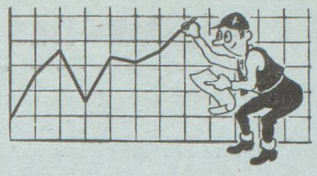

SUISSE

VOTATION FÉDÉRALE

Rejet d'une initiative. — Le 26 janvier le peuple suisse a repoussé par 549.842 voix contre 191.934 voix l'initiative contre l'abus de la puissance économique qui visait à rendre illicites tous les accords d'entreprises, d'organisations ou de personnes individuelles destinés à limiter la concurrence, à créer des monopoles ou à obtenir des avantages excessifs au détriment du consommateur. Toutefois, une nouvelle loi est en préparation pour limiter la puissance des cartels.

FINANCES FÉDÉRALES

Leur réforme de nouveau à l'ordre du jour. — Dans sa dernière session de 1957, le Parlement n'a pas pu aplanir les divergences qui subsistaient entre le Conseil National et le Conseil des États. En conséquence, cette importante question va être de nouveau inscrite à l'ordre du jour de la session extraordinaire de fin janvier.

Entre temps, le Conseil Fédéral s'est efforcé d'éclaircir la situation en consultant les chefs des principaux partis politiques.

Cette consultation a révélé une opposition marquée, en particulier de la part du groupe socialiste, en dépit des nombreuses concessions faites par les partis bourgeois. Il semble ressortir des déclarations de personnalités influentes du parti socialiste que ces milieux tendent à obtenir une prorogation pure et simple du régime transitoire actuel, sans aucun allègement fiscal.

MERCE FRANCO-SUISSE

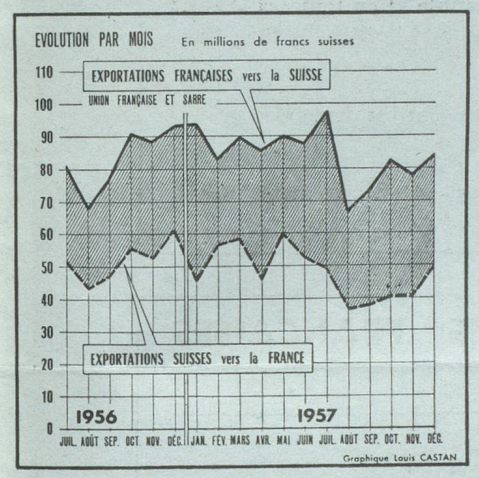

BANQUE NATIONALE SUISSE

Situation en fin d'année. — Au 31 décembre 1957, le montant de la réserve métallique en or s'élevait à 7.384 millions (7.103 millions à fin 56) et le montant de devises à 781 millions (627 millions en 56) de sorte que la couverture du franc suisse se montait à 8.165 millions. En regard, la circulation des billets n'atteignait que 5.931 millions (5.810 millions à fin 1956) et les encaissements à vue 2.393 millions (2.286 en 1956). On constate également une diminution du portefeuille d'effets sur la Suisse (226 contre 272 millions) et des avances sur nantissement (52 contre 87 millions).

COMMERCE EXTÉRIEUR

L'année 1957. — Pour l'année écoulée (comparée à l'année précédente) les importations se sont élevées à 8.447 millions (7.597 millions en 56) et les exportations à 6.714 millions (6.204 millions en 56). Il en résulte un solde passif de la balance commerciale de 1.733 millions (1.394 millions en 56), les exportations n'ayant couvert que le 79,5 % de la valeur des importations.

En quantité, les importations ont augmenté de 1.303.780 wagons de 10 tonnes à 1.328.947 wagons. L'augmentation des exportations n'a été que de 89.370 wagons de 10 tonnes à 90.920 wagons. Ces chiffres du commerce extérieur expliquent en grande partie les déficits enregistrés depuis quelques mois par la Suisse auprès de l'U. E. P. Ils confirment d'autre part le fait que la Suisse reste l'un des rares pays qui respectent et appliquent le libéralisme des échanges, parfois au détriment de la production intérieure.

REVENU NATIONAL

Son état en 1956. — Selon les données du Bureau fédéral de statistiques, le revenu national net de la Suisse s'est élevé en 1956 à 25,6 milliards de francs et le produit social net à 27 milliards. Par rapport à l'année précédente, le rendement de l'économie suisse s'est accru de 1,6 milliard, soit de 6,3 %.

Le revenu du travail des personnes de professions dépendantes a atteint 15.550 millions (14.420 millions en 1955)

Ont augmenté également les revenus de capitaux, de 5.100 millions à 5.490 millions, et les bénéfices des entreprises de 3.110 millions à 3.180 millions, alors que les revenus d'exploitation des personnes de condition indépendante fléchissaient de 4.610 millions à 4.590 millions, ce recul étant dû principalement aux revenus de l'agriculture qui ont baissé de 1.350 millions à 1.150 millions.

A. V. S.

Fonds de compensation. — A la fin 1957, le fond de compensation de l'Assurance Vieillesse et Survivants s'élevait à 4.330 millions placés à raison de :

663 millions auprès de la Confédération,
649 millions auprès des cantons.
553 millions auprès des communes,
1.165 millions auprès de la Centrale d'émission de lettres de gage,
734 millions auprès des banques cantonales,
529 millions auprès des entreprises mixtes,

le solde représentant les placements en rescriptions et emprunts de corporations de droit public.

Le rendement moyen du Fonds était de 3,1 % (3,06 % au 30 septembre 1957).

COURS ET INDICES SUISSES

	Dernier chiffre		Chiffre du mois précédent		Chiffre de l'année précédente	
Cours pièce or 20 fr. s...	*5 fév.*	33	*6 janv.*	33	*5 fév.*	34,25
Cours billet 100 fr. fr.	*5 fév.*	0,94	*6 janv.*	0,89½	*5 fév.*	1,04¾
Indice général actions	*déc.*	376,4	*nov.*	366,0	*déc.*	450,4
Coeff. d'activité industrielle (100 = satisfaisant)	*3e trim.*	137	*2e trim.*	139	*3e trim.*	137
Ind. prix de gros (1939 = 100)	*déc.*	222,3	*nov.*	223,5	*déc.*	225,1
Ind. prix cons. famil. (1939 = 100)	*déc.*	181,0	*nov.*	181,0	*déc.*	177,4
Ind. salaires hor. réels (1939 = 100)	*3e trim.*	107,0	*2e trim.*	106,6	*3e trim.*	104,3
Marchandises transportées C. F. F. (mio de t.)	*oct.*	2,39	*sept.*	2,26	*oct.*	2,44
Voyageurs (millions)	*oct.*	18,2	*sept.*	20,0	*oct.*	18,5
Ind. importat. (1949 = 100)	*déc.*	197	*nov.*	198	*déc.*	221
Ind. exportat. (1949 = 100)	*déc.*	214	*nov.*	219	*déc.*	216
Solde mens. à l'U. E. P. (mio $)	*janv.*	—9,8	*déc.*	—35,6	*janv.*	—21,8

RÉGIME DES FOIRES FRANÇAISES

Nous sommes questionnés chaque jour sur les possibilités d'importation offertes par ce régime spécial. A notre connaissance, la répartition effectuée *a priori* par l'Office Suisse d'Expansion Commerciale (O. S. E. C.) à Zurich sera maintenue comme ces dernières années. Une communication paraîtra à ce sujet à la *Feuille Officielle Suisse du Commerce* (F. O. S. C.) et c'est aux fournisseurs suisses qu'il appartiendra de s'annoncer auprès de cet organisme dans le délai imparti (*).

Simultanément, à l'intention des importateurs français, un avis sera publié au *Journal Officiel* dont ils devront mentionner ultérieurement la référence sur les dossiers qu'ils remettront à l'Ambassade de Suisse à Paris.

Les contingents attribués par l'Office Suisse d'Expansion Commerciale à chaque firme suisse ne permettront à leurs représentants en France d'obtenir les licences correspondantes *qu'à concurrence* de :

— 100.000 fr. fr. par m² pour les stands individuels;
— 10.000 fr. fr. par m² pour les emplacements à l'air libre attenants à ce stand;
— 25.000 fr. fr. par m² pour les emplacements isolés, c'est-à-dire ne relevant pas d'un stand particulier.

Cette règle sera appliquée strictement de manière à favoriser les entreprises qui feront un effort tout particulier de présentation. Dans ce but les attestations émises par les commissariats des foires et expositions seront toutes conformes à un nouveau modèle qui fera ressortir distinctement par pays d'origine les surfaces occupées par chaque matériel.

(*) Nous attirons spécialement l'attention de nos lecteurs sur ces nouvelles modalités. Il convient, en effet, d'harmoniser la demande de crédits à l'Office suisse d'expansion commerciale avec les possibilités réelles d'utilisation du crédit dans le cadre défini ci-dessus, surtout étant donné que le contingent global affecté à ce régime spécial demeurera vraisemblablement inchangé alors qu'y émargeront cette année tous les exposants de matériel recontingenté.

* DERNIÈRE HEURE

Une communication vient de paraître à la *Feuille officielle suisse du Commerce*, établissant le régime d'importation en France pour les Foires et Expositions en 1958 :

Les maisons suisses qui exposerons en 1958 aux manifestations commerciales françaises de caractère international (y compris les foires internationales de l'Afrique du Nord et les salons spécialisés) et qui désirent bénéficier de contingents, sont priées de s'annoncer le plus tôt possible et en tout cas, **avant le lundi 8 mars 1958**, à l'Office suisse d'expansion commerciale, Dreikönigstrasse 8, Zurich, en accompagnant leurs demandes des indications suivantes :

1° Foire à laquelle une participation est prévue.
2° Surface du stand en m² réservée aux produits pour lesquels le contingent est demandé.
3° Nature des produits à exposer.
4° Montant du contingent spécial demandé.
5° Montant du contingent spécial de foire obtenu en 1955, 1956 et 1957 et effectivement utilisé; surface de stand occupée.

CALENDRIER DES FOIRES ET EXPOSITIONS FRANÇAISES

(1er Semestre)

Nice	22 février au 10 mars 1958	Tourisme.
Paris	27 février au 23 mars 1958	Salon des arts ménagers.
Paris	8 au 17 mars 1958 (session de printemps)	Salon commercial et professionnel des ateliers d'Art.
Dijon	15 au 23 mars 1958.	Semaine du matériel de tourisme, sport et plein air.
Paris	15 au 24 mars 1958.	Salon photo, cinéma, optique (matériel et technique).
Toulouse	18 au 23 mars 1958.	Salon international de la production agricole et de l'équipement rural.
Nice	22 au 31 mars 1958.	Salon de l'automobile, motos et accessoires.
Strasbourg	29 mars au 3 avril 1958.	Salon international de la machine agricole.
Lyon	12 au 21 avril 1958.	Foire internationale.
Grenoble	12 au 16 avril 1958.	Salon des fabricants d'articles de sport.
Paris	18 avril au 4 mai 1958	Salon international du plein air.
Lille	19 avril au 4 mai 1958	Foire internationale.
Paris	22 au 28 avril 1958.	Salon de la vie collective.
Oyonnax	24 au 29 avril 1958.	Salon international des plastiques.
Paris	10 au 26 mai 1958	Foire de Paris.
Le Bourget	14 au 24 mai 1958	Salon international du matériel de travaux publics et de bâtiment.
Bordeaux	15 au 30 juin 1958	Foire internationale.
Paris	20 au 26 juin 1958	Salon international des fabricants de pièces détachées, tubes électroniques, accessoires et appareils de mesure radio-électrique.

Editorial

Nous croyons utile de reproduire ci-après quelques considérations sur la situation actuelle de la France, telles qu'elles ont été énoncées par le Président de notre Compagnie, M. J.-C. Savary, lors des récentes assemblées générales de nos sections de Marseille, de Lyon et de Lille :

La crise financière dont souffre la France en ce moment présente bien des caractéristiques qui ne sont pas connues à l'étranger, ni même peut-être en France, sous leur vrai jour.

C'est une crise de finances extérieures et non point de finances intérieures, comme trop de gens le croient. Elle est grave, mais non catastrophique. Les causes en sont nombreuses, mais la plupart, pour ne pas dire toutes, comportent un signe de vitalité, qui présente naturellement de sévères contre-parties.

Il est peut-être bon de rappeler d'abord que les investissements, que le fameux « bas de laine » avait permis de faire autrefois à l'étranger, assuraient à la France le règlement de ses importations d'une façon pour ainsi dire inaperçue, tout au moins du grand public. L'équilibre de ses règlements extérieurs était assuré sans qu'elle eut à faire un effort particulier d'exportation. Il n'en est plus de même aujourd'hui.

Il faut citer ensuite les charges considérables de l'occupation, des destructions et d'un effort militaire ininterrompu pendant dix-huit ans. Ces charges dépassent largement l'aide que la France a pu recevoir de l'étranger après la libération.

Il faut mentionner également l'extraordinaire accélération de la machine économique française, qui pèse lourdement sur la balance extérieure par les importations qu'elle exige de matières premières et de biens d'équipement.

Il faut parler aussi des investissements importants et d'un rendement à longue échéance que représente l'équipement des territoires d'outre-mer, particulièrement de l'Afrique Noire, appelée à jouer un grand rôle dans le Marché commun et la Zone de libre échange.

Que dire aussi du prix qu'il faut payer pour faire face aux charges de l'exceptionnel développement démographique de ces dernières années ? Tout le monde sait ce qu'il en coûte pour élever les enfants jusqu'à ce qu'ils deviennent eux-mêmes des producteurs. Cela aussi est un « investissement » à longue échéance. C'est une charge lourde mais nécessaire, qui fera de la France, dans une dizaine d'années, le pays le plus jeune d'Europe, alors qu'elle a si longtemps souffert d'un fléchissement de sa population.

Toutes ces causes permettent d'affirmer que la crise financière est aussi une crise de croissance. Il n'est pas possible pour la France d'autofinancer tant d'efforts simultanés et, puisqu'elle n'est plus le banquier du monde, elle doit faire appel à l'aide extérieure pour passer un cap difficile.

Par la Mission Monnet du début de l'an, elle a obtenu l'aide des États-Unis et des pays de l'O. E. C. E. C'est là une preuve de confiance dans le peuple français, dans son élite, dans son génie scientifique et industriel.

Sous ce rapport, il est regrettable que la France soit trop souvent jugée à l'étranger sur des éléments superficiels et particulièrement sur les incidences de certaines de ses manifestations politiques intérieures et que la France qui travaille, qui invente, qui construit soit si peu connue.

On reconnaît volontiers la prééminence de l'intelligence française dans les manifestations de l'esprit, mais on ignore trop souvent que, dans les réalisations pratiques, elle détient un nombre impressionnant de records et que son potentiel de matière grise lui permet, et lui permettra de plus en plus, de faire travailler sous licences de nombreux pays étrangers.

La crise financière actuelle est donc une crise de finances extérieures. Ce ne sont pas les difficultés de trésorerie et même de budget qui en sont la cause. Ces difficultés sont pour ainsi dire traditionnelles et, même dans les époques les plus prospères, le budget français a rarement été en équilibre. Or, le budget de 1958 est exceptionnellement sévère ; depuis fort longtemps, l'impasse n'y avait été aussi faible en valeur absolue.

Or, comme le volume des dépenses publiques influe sur l'économie de la Nation, son freinage doit, dans une certaine mesure, freiner aussi sa production industrielle. Il est donc nécessaire que le potentiel libéré par les restrictions des dépenses publiques soit réservé aux productions d'exportation.

Mais il ne suffit pas de pousser les exportations traditionnelles. Il faut que de nouveaux secteurs, jusqu'ici indifférents, s'intéressent aux marchés extérieurs. Cela demandera à l'industrie française un gros effort d'adaptation, qui viendra s'ajouter à celui exigé par l'intégration économique de l'Europe.

Un récent rapport du Commissariat général à la productivité expose qu'en France la pression sociale étant plus forte que dans les autres pays du Groupe des Six, la productivité et la production doivent y être également plus fortes, et la productivité française, dit le rapport, devrait doubler en dix ans pour que l'économie française puisse s'adapter au jeu du Marché commun. Cela n'est pas, conclut-il, en dehors de ses moyens.

Il est encourageant de constater à ce propos que la production française a augmenté régulièrement de plus de 10 % par an depuis cinq ans. Le Plan de modernisation et d'équipement de 1953, qui paraissait à l'époque très audacieux, a été dépassé.

Certes, des signes de récession se font sentir dans le monde. Elle peut atteindre la France, mais celle-ci garde des atouts sérieux : par exemple, la réduction de son déficit énergétique, qui pèse si lourdement sur la balance extérieure, grâce à la découverte dans la zone franc de richesses pétrolières capables d'assurer la relève jusqu'à ce que l'énergie nucléaire soit entrée dans la phase d'application pratique. Sous ce rapport, la France a tous les éléments pour ne pas être en retard.

Ce qu'il faut proclamer et faire connaître à l'étranger, c'est que l'élite française est consciente des tâches qu'elle a à affronter et est décidée à les aborder avec courage.

Notre Chambre de commerce ne sort pas de son rôle en l'affirmant.

Chambre de commerce suisse en France.

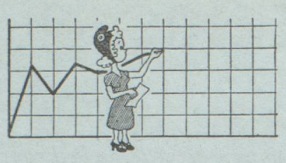

LA VIE ÉCONOMIQUE

FRANCE

LUTTE CONTRE L'INFLATION

Bilan provisoire. — Le premier rapport trimestriel destiné à faire le point des résultats budgétaires, en même temps qu'à préciser les perspectives économiques et financières, vient d'être déposé par le gouvernement. Dans sa conclusion, ce rapport souligne que la seule voie susceptible d'assurer le progrès social est celle de « l'expansion dans la stabilité ». Il assure à cet égard que le gouvernement ne s'écartera pas des trois directions choisies pour lutter contre l'inflation, à savoir : le rétablissement de l'équilibre budgétaire, la restauration des finances extérieures et le retour à la stabilité des prix. Par cet effort, estime le rapport, l'inflation, déjà endiguée, sera définitivement jugulée.

POLITIQUE COMMERCIALE

Une révision qui s'impose. — La France a été depuis près d'un siècle un des pays les plus protectionnistes d'Europe. Mais l'heure d'une révision fondamentale de sa politique commerciale vient enfin de sonner. C'est que l'expansion économique, c'est-à-dire le développement rapide de la production française, rend le pays de plus en plus tributaire de ses approvisionnements en énergie et en matières premières à l'étranger. Pour payer ses achats en devises, la France se voit dans l'obligation d'augmenter parallèlement ses exportations. D'où la nécessité de rendre l'économie française compétitive sur le marché mondial. Or, il n'existe qu'une seule manière pour arriver à ce résultat : ouvrir les frontières. La création du Marché commun et l'institution probable de la Zone de libre échange ne peuvent que précipiter la transformation de la politique commerciale de la France. Cette véritable révolution économique devant s'opérer au moment où le pays supporte de lourdes charges, il est évident qu'elle ne peut s'accomplir que progressivement. Ce qui importe c'est de prendre le tournant et de s'engager résolument dans la nouvelle direction.

EXPORTATION

Mesures en sa faveur. — D'ores et déjà, les Pouvoirs publics reconnaissent qu'il est urgent d'assurer le développement des importations par une amplification des exportations. Toute une politique d'ensemble a été mise en œuvre tendant à favoriser l'exportation : taux de la taxe à la valeur ajoutée réduits en faveur des branches qui auront développé leurs ventes à l'étranger, délais de paiement des diverses taxes, des mesures privilégiées en ce qui concerne le crédit, constitution de provisions déductibles pour créances sur l'étranger, etc. On commence à enregistrer les premiers résultats de cette politique. C'est ainsi que la couverture des importations en provenance des pays étrangers par les exportations à destination de ces pays est passée de 65 % pendant le premier semestre de 1957 à 72 % en janvier et à 78 % en février 1958. Il est toutefois à noter que, selon les experts du ministère des finances, ce pourcentage doit se situer entre 90 et 95 % pour que les conditions d'équilibre soient réalisées.

BALANCE DES PAIEMENTS

Perspectives pour 1958. — Grâce à l'aide extérieure récemment consentie à la France, celle-ci dispose d'un certain délai pour réaliser ces conditions d'équilibre. En effet, le déficit de la balance des comptes en 1958 est estimé à 400 millions de dollars dans la moins bonne hypothèse. Or, l'aide extérieure s'élève à un total de 650 millions de dollars, dont 532 millions disponibles en 1958. Une interruption des approvisionnements en produits étrangers par suite d'une pénurie de devises, n'est donc pas à redouter dans l'immédiat. Mais on aurait tort de perdre de vue que la France sera obligée, à partir de l'année prochaine, d'assurer la continuité de ces approvisionnements par ses propres forces, c'est-à-dire en exportant davantage.

GRAPHIQUE DU COM

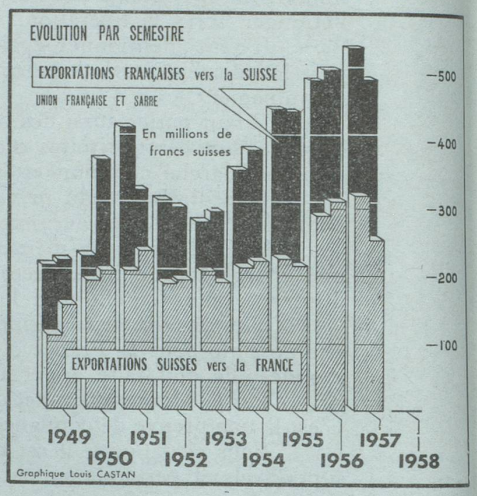

POLITIQUE SOCIALE

Prix et salaires. — Dans le domaine des prix, après une longue période de hausse continue, on commence à entrevoir les premiers signes d'un retour à la stabilité. Sans doute, existe-t-il encore certaines difficultés. Tel est le cas du marché du vin et celui du marché de la viande. Ce n'est qu'au mois de mai, où les facteurs saisonniers commenceront à jouer dans le sens de la baisse des produits alimentaires, qu'on pourra considérer que la partie est définitivement gagnée, à condition toutefois que, d'ici là, une hausse généralisée des salaires ne détruise pas les chances de la politique de stabilisation. Or, si dans le secteur privé le climat social est au calme, les secteurs public et nationalisé se trouvent en pleine effervescence, comme il ressort des manifestations récentes du personnel de la police et des revendications des cheminots, des mineurs, etc. Tout relèvement de rémunérations des uns risque d'entraîner les revendications des autres. Parviendra-t-on à contenir cette nouvelle vague?

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Indice en janvier. — L'Indice de la production industrielle française (sans le bâtiment) s'est établi, pour janvier dernier, au niveau 157 (base 100 en 1952), soit à 4,8 % en baisse sur celui de décembre 1957, mais en augmentation de 8,2 % sur janvier 1957. De décembre à janvier, les principales variations ont été enregistrées dans les secteurs suivants : gaz (—4 %), pétrole (—2 %), électricité (+2 %), charbon (+6 %), minerais métalliques (+6 %), transformation des métaux (—9 %) et matériaux de construction (—9 %).

COURS ET INDICES FRANÇAIS

	Dernier chiffre		Chiffre du mois précédent		Chiffre de l'année précédente	
Cours Napoléon	13 mars	3.750	13 fév.	3.680	14 mars	3.410
Cours fr. s. marché parallèle	13 mars	107	13 fév.	106,25	14 mars	94,75
Ind. valeurs métropolitaines (1949 = 100)	7 mars	457	7 fév.	480	8 mars	420
Ind. prod. ind. (1952 = 100)	janv.	157	déc.	165	Janv.	141
Ind. sal. hor. ouv. mét. rég. paris. (1949 = 100)	déc.	245	nov.	243	déc.	226
Indice prix de gros (1949 = 100)	fév.	165,8	janv.	166,4	fév.	144,4
Ind. prix consomm. familiale (1957 = 100)	fév.	116,2	janv.	114,9	fév.	101,0
Transports commerc. (mio. t.)	déc.	18,9	nov.	19,4	déc.	18,5
Voyageurs (millions)	déc.	51,3	nov.	45,7	déc.	48,2
Ind. vol. import. (1938 = 100)	déc.	180	nov.	147	déc.	171
Ind. vol. export. (1938 = 100)	déc.	258	nov.	227	déc.	213
Solde mensuel à l'U. E. P. (mio. $)	fév.	— 32,2	janv.	— 21,3	fév.	— 88,0

EN QUELQUES LIGNES

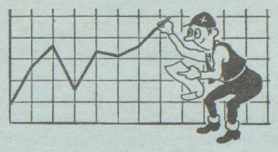

SUISSE

CONFÉDÉRATION

Comptes d'état pour 1957. — Les comptes de la Confédération pour 1957 se soldent par un bénéfice de 182 millions de francs, alors que le budget en prévoyait un de 323 millions. Pour la première fois depuis 1944, le découvert du bilan tombe au dessous de 7 milliards (6.975 millions contre 7.157 millions à fin 1956). L'excédent de recettes du compte financier est de 202 millions de francs, les dépenses ayant atteint 2.238 millions et les recettes 2.440 millions. La diminution du bénéfice prévu est due essentiellement aux crédits supplémentaires votés par les Chambres, en majeure partie pour la défense nationale.

MERCE FRANCO-SUISSE

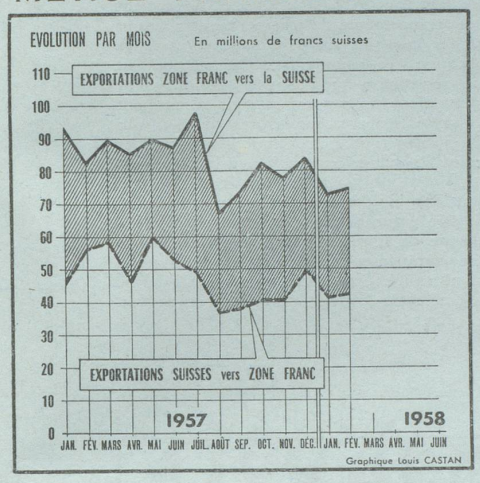

CANTONS

Finances. — Alors que les finances de la Confédération continuent d'évoluer favorablement, une tendance inverse se manifeste dans celles des cantons.

En 1955, on comptait 5 cantons dont les comptes d'administration étaient déficitaires. En 1956, on en comptait 10. Si les budgets sont confirmés par les comptes effectifs, ce nombre sera de 19 pour l'exercice 1957 et de 20 pour 1958. Seuls les cantons de Zurich, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Tessin et Neuchâtel prévoient encore un excédent de recettes pour cette année.

COMMERCE EXTÉRIEUR

Janvier-février 1958. — Pour les deux premiers mois de 1958, les importations ont atteint 1.192 millions (1.450,1 en 1957) et les exportations 1.002,8 millions (1.035,9 en 1957) ce qui fait ressortir un solde passif de 190,6 millions (414,2 pour les 2 premiers mois de 1957).

U. E. P.

Position suisse en février. — Le décompte avec les pays membres de l'U. E. P. pour le mois de février accuse pour la Suisse un déficit de 161,8 millions. Ce déficit est dû à des transactions financières et en outre à un versement pour l'achat d'avions militaires.

Le crédit de la Confédération a été complètement absorbé par le déficit de février. **La Suisse cesse donc, au sein de l'U. E. P., d'être un pays créditeur pour devenir un pays débiteur.** Renonçant à demander un crédit, elle a préféré payer entièrement en or ou en dollars.

ECONOMIE

Perspectives. — A l'assemblée de la Banque Nationale Suisse, M. le Dr W. Schwegler, président de la direction générale, a souligné que dans maintes entreprises industrielles l'entrée des commandes s'est ralentie et la réserve de travail a légèrement baissé. L'évolution de la situation dans les mois à venir dépend néanmoins essentiellement de la marche de l'économie mondiale. Toutefois, lorsque la conjoncture mondiale fléchit, la concurrence étrangère se renforce rapidement. C'est pourquoi il importe qu'employeurs et employés suisses fassent tout leur possible en vue de maintenir notre capacité de concurrence sur le plan international.

MARCHÉ FINANCIER

Allègement. — La Banque Nationale a renoncé à l'application de l'accord passé avec les banques suisses et portant sur la constitution de réserves minima auprès de l'Institut d'émission. Cet accord était en vigueur depuis l'été 1955.

La Banque Nationale Suisse recommande toutefois aux banques de continuer à pratiquer une politique de sélection dans l'octroi des crédits.

Les réserves ainsi libérées s'élèvent à 180 millions de francs.

D'autre part, la Banque Nationale a également renoncé au gentlemen'agreement de 1955 destiné à enrayer l'afflux de fonds étrangers.

CAPITAUX

Récents emprunts. — Divers emprunts obligatoires ont été émis ces derniers temps au taux de 4 ½ % et à un prix d'émission fixé généralement à 100,60 % (Forces Motrices du Blénio 30 millions, Grande Dixence 50 millions, Forces Motrices de la Gougra 30 millions, Ville de Genève 30 millions, Canton du Valais 15 millions).

Le calendrier des émissions prévoit encore une série d'emprunts totalisant 415 millions d'ici au mois de juillet.

Tous les emprunts récemment lancés ont remporté un grand succès et les souscriptions ont dû être fortement réduites.

AUTOMOBILE

Salon de Genève. — A Genève s'est tenu du 13 au 23 mars le Salon International de l'Automobile, seul grand salon international organisé ce printemps pour toutes les catégories de véhicules à moteur.

Il groupait 992 exposants et occupait une surface agrandie de 31.811 mètres carrés.

EMPLOI

Travailleurs étrangers. — L'évolution de l'économie suisse pendant l'année 1957 s'est caractérisée par une nouvelle expansion notable de l'emploi, bien que cette expansion se soit quelque peu ralentie dans certains secteurs. Sur le marché du travail, cette évolution s'est traduite par des engagements de travailleurs étrangers en nombre encore accru. Les permis de séjour délivrés au cours de l'année 1957 à des travailleurs étrangers par les autorités fédérales et cantonales ont atteint un total de 298 267, ce qui fait 28 910 de plus qu'en 1956.

COURS ET INDICES SUISSES

	Dernier chiffre		Chiffre du mois précédent		Chiffre de l'année précédente	
Cours pièce or 20 fr. s. . . .	18 mars	33,50	19 fév.	32,75	18 mars	33,75
Cours billet 100 fr. fr. . . .	18 mars	0,92½	19 fév.	0,93¼	18 mars	1,05
Indice général actions	14 fév.	388,1	17 janv.	381,3	22 fév.	451,7
Coeff. d'activité industrielle (100 = satisfaisant)	4e trim.	136	3e trim.	137	4e trim.	140
Ind. prix de gros (1939 = 100)	fév.	219,1	janv.	220,0	fév.	223,3
Ind. prix cons. fam. (1939=100)	fév.	180,5	janv.	180,5	fév.	176,8
Indice salaires horaires réels (1954 = 100)	4e trim.	108,0	3e trim.	107,0	4e trim.	105,2
Marchandises transportées C. F. F. (mio. de t.). . . .	déc.	1,88	nov.	2,15	déc.	2,13
Voyageurs (millions).	déc.	18,6	nov.	17,0	déc.	18,0
Ind. import. (1938 = 100).	fév.	176	janv.	187	fév.	213
Ind. export. (1938 = 100).	fév.	179	janv.	179	fév.	198
Solde mensuel à l'U. E. P. (mio. $)	fév.	— 37,0	janv.	— 9,8	fév.	—22,1

La Suisse, le Marché commun et la Zone de libre échange

Le Conseiller fédéral Max Petitpierre a récemment précisé la position de la Suisse vis-à-vis du Marché commun et de la Zone de libre échange, au cours d'un discours prononcé lors d'une séance du Conseil national, à laquelle assistaient les représentants diplomatiques des pays les plus intéressés à ces problèmes.

Après avoir rappelé notre part à l'activité de l'Organisation européenne de coopération économique (O. E. C. E.), le porte-parole du Conseil fédéral montre qu'une nouvelle forme de collaboration s'est instituée entre six pays, membres comme nous de l'O. E. C. E. Après avoir constitué la Communauté du charbon et de l'acier, la France, la République fédérale d'Allemagne, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg ont créé le Marché commun et la Communauté européenne de l'atome ou « Euratom ». En cela, ils poursuivent un but politique : l'unification.

L'existence du Marché commun exercera une influence sur toute l'économie européenne et la Suisse en ressentira particulièrement les effets, puisque les six pays qui en font partie absorbent le 38 % de nos exportations et nous fournissent le 58 % de nos importations. Et, à ce propos, M. Petitpierre déclare :

« Le risque le plus immédiat auquel sont exposés les pays qui, comme la Suisse, restent à l'écart du Marché commun est celui d'une discrimination, en ce sens que leurs produits seront frappés d'un droit de douane lorsqu'ils seront exportés dans l'un ou l'autre des pays du Marché commun, alors qu'entre les pays du Marché commun les barrières douanières seront abolies.

« Supposons par exemple que le même produit soit fabriqué en Allemagne et en Suisse. Si le produit suisse est exporté en France ou en Italie, il paiera un droit de douane, alors que, sous le régime du Marché commun le produit allemand n'en paiera pas, le produit suisse sera ainsi désavantagé. »

D'où l'idée de la zone, qui, comprenant dix-sept pays, dont ceux du Marché commun, mais n'impliquant pas l'intégration politique des « Six » permettrait l'abaissement progressif des barrières douanières en Europe occidentale.

« L'arrangement qui établirait un lien entre les six pays et les autres membres de l'O. E. C .E. devrait instituer une démobilisation des tarifs et des contingents qui permette de réaliser simultanément les réductions prévues dans le Marché commun, de sorte qu'aucune discrimination ne s'ensuive. Cet arrangement devrait en outre nous permettre de conserver, vis-à-vis des pays non membres de l'O. E. C. E., un tarif douanier suisse raisonnablement bas et adapté à nos nécessités économiques. »

Malheureusement, on sait que, d'abord favorablement accueillie par les pays du Marché commun, la zone de libre échange se heurte maintenant à des réticences. C'est ainsi que la France a déposé un mémoire sur les rapports entre le Marché commun et la zone. M. Petitpierre déclare à ce sujet : « Ce que nous connaissons de son contenu, notamment pas ce que la presse française en a publié, ne nous paraît pas très encourageant. Le système préconisé est très compliqué et d'une application difficile. Il semble, en outre, que les propositions françaises tendent à créer une discrimination durable entre les pays du Marché commun et les pays membres de l'O. E. C. E. qui n'en font pas partie. » S'élevant ensuite contre cette discrimination, l'orateur a clairement fait comprendre qu'une telle politique pourrait amener la Suisse a reconsidérer son attitude vis-à-vis de l'Union européenne des paiements. Dans ce cas, a-t-il ajouté, « ... il est douteux que les onze pays puissent continuer à assurer les obligations résultant d'une libération des échanges dans le cadre de l'O. E. C. E. Ils seraient contraints de reconsidérer les arrangements de paiement qui réalisent une compensation multilatérale entre les six pays et les onze pays membres de l'Union européenne des paiements... On ne pourrait guère nous demander, par des règlements que nous effectuerions en or dans une Union de paiements dont nous sommes tout récemment devenus débiteurs, d'alimenter les réserves monétaires de pays qui discrimineraient les produits suisses tout en continuant à bénéficier de toutes les facilités que nous accordons aujourd'hui à leurs exportations. »

Et, pour terminer, M. Petitpierre de déclarer : « Le Conseil fédéral est convaincu que tout doit être entrepris pour qu'un accord intervienne. Le principe d'une zone de libre échange, quel que soit le nom qu'on lui donne, est le complément indispensable du Marché commun. La zone est une nécessité. Sans faire obstacle à l'œuvre et à l'action des Six, elle seule permettra de maintenir ce qui a été acquis de le développer, de l'améliorer. »

UNION DE BANQUES SUISSES

UNION BANK OF SWITZERLAND

SCHWEIZERISCHE BANKGESELLSCHAFT

Siège principal : Zurich, 45, Bahnhofstrasse

Aarau, Baden, Bâle, Berne, Fribourg, Genève, La Chaux-de-Fonds, Lausanne, Locarno, Lucerne, Lugano, Montreux, Saint-Gall, Sion, Soleure, Vevey, Winterthur, etc.

Capital-action Fr. s. 100.000.000

Réserves Fr. s. 100.000.000

Des relations de premier ordre dans le monde entier, une tradition vieille de plus de 90 ans jointe à des principes de travail modernes, assurent, grâce à un personnel spécialisé, une exécution sûre et soignée de tous les ordres qui nous sont confiés.